

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La validation des 7 unités capitalisables (UC) permet l'obtention du diplôme BPREA.

UC1 : Se situer en tant que professionnel

UC2 : Piloter le système de production

UC3 : Conduire le processus de production dans l'agrosystème comprenant un tronc commun et une orientation polyculture élevage

UC4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise

UC5 : Valoriser les produits et services de l'entreprise

2 UC d'Adaptation Régionale à l'Emploi : au choix en fonction du projet

Chaque unité s'obtient de façon indépendante et est validée pour 5 ans.

Possibilité de poursuite d'études par un Certificat de Spécialisation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Une individualisation des parcours :

La durée, les contenus et les modalités de la formation sont adaptés en fonction de vos acquis (formation et expérience) et de votre projet.

La formation en centre s'organise sur 3 jours en distanciel et 2 jours en présentiel.

EPL Agro de la Meuse

CFPPA - Formation adultes

CS 40249

55006 BAR-LE-DUC



☎ 03.29.79.64.81

✉ cfppa.bar-le-duc@educagri.fr

♿ Référent Handicap
(dans "contacts" sur le site internet)

🌐 📺 📷 EPL Agro de la Meuse

Certification :

Ministère de l'Agriculture et de la
Souveraineté Alimentaire
RNCP 38093
Publication du 13/10/23



FORMATION ADULTES

RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE

BREVET PROFESSIONNEL

Diplôme de niveau 4



973 heures de cours



280 heures en entreprise



Session de septembre à juin



Formation présentiel/distanciel

imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique



MÉTIER PRÉPARÉ

- Agriculteur-ice, éleveur
- Salarié-e agricole hautement qualifié-e
- Responsable d'entreprise agricole

Activités: conduire un système de production; organiser, planifier, gérer le travail, assurer l'administratif et la gestion des stocks...

Environnement: travail à l'extérieur et avec du vivant.

OBJECTIFS

Ce diplôme permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole pour s'installer en qualité de responsable d'entreprise agricole avec ou sans les aides (DJA).

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé de 18 ans minimum (sauf contrat de professionnalisation) ;
- Être titulaire d'un CAP ou BEP ou diplôme équivalent ou supérieur et d'une année d'activité professionnelle ;
- Ou pour les personnes non titulaires d'un niveau 3 (BEP, CAP), justifier d'une année d'activité professionnelle dans le domaine agricole ou 3 ans dans un autre secteur d'activité.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Aucun frais spécifique n'est à prévoir.

DUREE DE LA FORMATION

De Septembre à Juin ;
973 heures maximum en centre et 280 heures sur une exploitation agricole, 35 heures/semaine la base de 3 jours en distanciel synchrones et 2 jours en présentiel.

Les périodes de stage en entreprise seront définies par le ruban pédagogique établi pour l'année.



INSCRIPTION

Prendre contact avec le CFPPA qui réalisera un entretien de positionnement à la suite et vous enverra le dossier d'inscription le cas échéant. Les délais d'accès à l'action varient en fonction du financement.

FINANCEMENT & RÉMUNÉRATION

Le coût de la formation (18,43€/heure de formation) peut être pris en charge par votre Région, France Travail. La rémunération éventuelle, dans le cadre d'un marché avec la Région Grand Est, dépend de votre situation.

Se référer aux Conditions Générales de Vente.

CONTENUS PRINCIPAUX

La formation est composée de modules courts liés à des compétences professionnelles :

- Animer une réunion
- Faisabilité d'un projet
- Accueil d'un salarié
- Adopter l'assolement
- Performance de l'entreprise
- Commercialisation d'un produit ou d'un service

Conduite d'ateliers complémentaires :

- Mise en œuvre d'une pension équine
- production de fourrages
- productions équines, productions bovines
- manipulation des jeunes équidés

Le partenariat avec les établissements aux niveaux régional et national permet de répondre au mieux à l'individualisation du parcours de formation.

PUBLIC CONCERNÉ

Demandeurs d'emploi